

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

Le douze novembre deux mil douze, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie.

PRESENTS : Mmes RIOCREUX, CHILON, FRAISSE, BATONNEAU, BENESTON, DEZE, Mrs, POTIRON, GILBERTON, GUILBAUD, HALLIEN, NION

EXCUSES : Mmes LAVIELLE, PAINBLANC, Mr BOISDRON.

Il est donné lecture du compte rendu du 08 octobre 2012 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES

➤ **CCPB** : Madame FRAISSE donne un bilan de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui s'est terminée fin septembre 2012.

➤ **SITS** : Madame CHILON donne le compte rendu de la réunion qui a eu lieu ce jour à la mairie de RESTIGNE avec les services du Conseil Général qui gèrent les transports scolaires. Cette réunion avait pour but de définir s'il y avait lieu de rétablir l'arrêt de bus au lieu dit « Haut Champ » à RESTIGNE suite à la demande de 2 familles. Après discussion, il a été décidé de refuser le rétablissement de cet arrêt qui est jugé trop dangereux. Le Conseil Général est chargé d'adresser un courrier dans ce sens aux intéressés.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU DU BASSIN DE L'AUTHION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suivant délibération en date du 02 octobre 2012, le Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Cours d'Eau du Bassin de l'Authion a adopté le projet des nouveaux statuts qui apporte les modifications suivantes : transfert du siège social de Bourgueil à Benais, le nombre des représentants du bureau et le calcul de la contribution des communes.

A cet effet, elle rappelle que l'ensemble des communes constituant le territoire du Syndicat doit se prononcer sur ces modifications ainsi que le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle sollicite l'avis de l'assemblée,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et examiné le projet de statuts :

- approuve la modification des statuts du dit syndicat, tels qu'annexés à la présente délibération.

LOCATION LOGEMENT 3 PLACE DE L'EGLISE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au préavis de départ de Mme BENETAUD Murielle, le logement type IV situé 3, place de l'Eglise sera vacant au 1^{er} décembre 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'avis de la commission attribution de logements, présidée par Mme DEZE, décide, à l'unanimité, de louer ledit logement à Mme VASSEUR Delphine, à compter du 1^{er} décembre 2012, pour un loyer de 405,00 € par mois, révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers, publié par l'INSEE.

Un mois de dépôt de garantie sera demandé à la signature du bail. Les charges ne sont pas incluses dans le montant du loyer.

Le Conseil Municipal autorise Mme FRAISSE à effectuer l'état des lieux et à signer le contrat de location avec l'intéressée et tous documents s'y rapportant.

LOCATION LOGEMENT 6BIS RUE DU PETIT CLOCHER

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au préavis de départ de Mme DURET Isabelle, le logement type V situé 6bis, rue du Petit Clocher sera vacant au 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'avis de la commission attribution de logements, présidée par Mme DEZE, décide, à l'unanimité, de louer ledit logement à Mr et Mme MONNIER Yves, à compter du 1^{er} janvier 2013, pour un loyer de 540,00 € par mois, révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers, publié par l'INSEE.

Un mois de dépôt de garantie sera demandé à la signature du bail. Les charges ne sont pas incluses dans le montant du loyer.

Le Conseil Municipal autorise Mme FRAISSE à effectuer l'état des lieux et à signer le contrat de location avec l'intéressée et tous documents s'y rapportant.

INSCRIPTION DE CHEMINS AU PDIPR

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan commun de développement de l'économie touristique, les communautés de communes de Touraine Nord-Ouest et du Pays de Bourgueil élaborent un réseau de chemins de randonnée à destination des marcheurs, des cavaliers et des vététistes. Ce réseau s'appuie sur les chemins déjà inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) et sur ceux nouvellement balisés lors de la création des itinéraires équestres et VTT, intégrés au projet. Par la création de nouvelles jonctions entre communes, ce réseau offre une variété et une souplesse d'itinéraires pouvant répondre aux besoins des différents pratiquants.

Suivant ces statuts, la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil finance l'aménagement et l'entretien de la signalétique et du balisage, ainsi que la promotion en collaboration avec la Communauté de Communes Touraine Nord-Ouest. L'entretien de la plate-forme utilisée par ce réseau - chemins ruraux, voies communales, routes départementales – restant à la charge de son propriétaire.

Afin d'assurer une pérennité de ce nouveau réseau d'itinéraire de randonnée multimodal, le conseil municipal délibère en faveur de l'inscription de chemins ruraux au PDIPR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

• **accepte**, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983, l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) des chemins suivants :

CR n°18, 48, 49 et 83 suivant la carte ci-jointe.

• **s'engage** :

1 - à ne pas les aliéner (en cas de nécessité absolue par exemple, à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil Municipal proposera au Conseil Général un itinéraire public de substitution, de caractéristiques analogues, rétablissant la continuité du parcours),

2 - à leur conserver leur caractère public et ouvert,

3 - à accepter le balisage conforme aux normes de l'activité concernée par les itinéraires,

4 - à assurer l'entretien courant de ces mêmes itinéraires

FRAIS DE FOURRIERE POUR DIVAGATION DE CHEVAUX

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, le mardi 16 octobre 2012, au matin, 2 chevaux divaguaient dans le centre bourg de la Commune. Avec l'aide de plusieurs personnes, ces animaux ont pu être attrapés et ont été placés en fourrière dans le pré d'un particulier.

Le propriétaire des chevaux s'est manifesté auprès de la mairie le jeudi 18 octobre 2012 et les a récupérés ce même jour.

Pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer des frais de fourrière et définit un tarif pour les 2 jours pour les frais de garde comme suit :

Frais de capture = 100 € par cheval

Frais de pension = 10 € par jour et par cheval.

☞ Madame le Maire informe également le Conseil Municipal que des personnes se plaignent à la mairie, que des chats, en quantité importante, se regroupent tous les jours, aux « Caves des Raguenières ». Un devis a été demandé à la Société Dog Protection pour la récupération d'une vingtaine de chats. Les tarifs ci-après ont été proposés : Pose de cage = 51 € ; déplacement pour récupérer 1 ou plusieurs chats en même temps = 51 € ; frais de vétérinaire en sus.

Avant de faire intervenir la Société Dog Protection, il conviendra d'informer les personnes qu'il serait souhaitable de ne plus nourrir les chats afin d'éviter leur regroupement dans un même lieu.

DON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « L'APICULTURE TOURANGELLE »

Madame BATONNEAU fait part au Conseil Municipal que, lors de l'après midi récréatif qui se déroulera le samedi 8 décembre 2012, de 15 H 00 à 17 H 30, l'animation sera assurée par un apiculteur bénévole de l'Association « L'Apiculture Tourangelle ».

Celui-ci ne souhaite pas être rémunéré, le Conseil Municipal décide donc de verser une subvention au profit de l'Association pour un montant de 150 €.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits à la section de fonctionnement, afin d'assurer cette dépense.

Les modifications budgétaires suivantes sont apportées :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

C/6574 + 150,00 €

DEPENSES

C/6251 - 150,00 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette décision modificative n° 4.

SUITE DE LA PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS AU CIMETIERE

Madame CHILON rappelle au Conseil Municipal que l'inventaire du cimetière est en cours. A l'issue de cet inventaire, un logiciel ainsi qu'un plan du cimetière reprenant toutes les données seront fournis à la municipalité. Elle explique qu'il serait souhaitable de continuer la procédure dite de reprise des concessions mais administrativement et non physiquement. La procédure de reprise physique est une autre démarche qui se fait auprès d'une société de pompes funèbres (un délai de 10 ans est accordé après la reprise administrative).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre la procédure et inscrira cette dépense à compter du budget primitif 2014 selon le devis proposé.

PROJET DE RPI AVEC LA COMMUNE DE LA CHAPELLE SUR LOIRE

Madame le Maire donne lecture du courrier, en date du 8 octobre 2012, de Monsieur le Maire de LA CHAPELLE/LOIRE sollicitant l'accord du Conseil Municipal sur leur projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). La municipalité de LA CHAPELLE/LOIRE souhaite :

- Que l'école de LA CHAPELLE/LOIRE soit regroupée avec une ou plusieurs écoles, dans le cadre d'un RPI existant ou à créer.
- Que dans ce cadre, la classe maternelle de LA CHAPELLE/LOIRE soit conservée (ainsi que la cantine et la garderie) afin d'y accueillir les enfants de la commune.
- Que les enfants de LA CHAPELLE/LOIRE en âge de fréquenter l'école primaire soient scolarisés dans les autres classes du RPI.
- Qu'un transport scolaire soit organisé au sein du RPI pour acheminer les enfants de LA CHAPELLE/LOIRE vers le ou les sites du RPI.

La commune de LA CHAPELLE/LOIRE s'engage à participer aux frais d'investissement et de fonctionnement du RPI, proportionnellement au nombre d'enfants de LA CHAPELLE/LOIRE qui y seront scolarisés.

Après diverses réunions, Madame le Maire présente les conclusions du comité de suivi (composé de parents et d'élus), à l'aide d'un power point.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **vote contre** la proposition de créer un RPI sans intégrer les classes de maternelle et sans conserver de classe primaire à LA CHAPELLE/LOIRE mais la municipalité reste ouverte à toute coopération moins formelle avec LA CHAPELLE/LOIRE marquant ainsi sa volonté de voir ré-ouvrir à terme l'école élémentaire de LA CHAPELLE/LOIRE.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EXPOSITION CHAUVES-SOURIS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors d'une précédente réunion, il avait été décidé d'emprunter l'exposition chauves-souris réalisée par le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine.

Pour ce faire, il convient de signer une convention de mise à disposition de l'exposition avec le PNR, qui a pour objet de définir les conditions du prêt :

- L'exposition est prêtée gracieusement, elle aura lieu uniquement à l'intérieur
- L'emprunteur prendra à sa charge le transport, l'installation et le démontage de l'exposition
- L'emprunteur s'engage à contracter une assurance pour toute la durée de l'exposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les conditions de cette convention de mise à disposition avec le PNR et autorise Madame le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

☞ Monsieur POTIRON fait une présentation du Plan Communal de Sauvegarde à l'aide d'un power-point. Il précise qu'une réunion aura lieu avec les personnes qui ont été proposées comme « Responsables de Secteur ». Le PCS devrait être finalisé d'ici la fin de l'année.

☞ Madame le Maire fait le point sur la rencontre qui a eu lieu, en Mairie, le 26 octobre 2012, avec les services de La Poste. Elle donne le bilan dressé après la mise en place des nouveaux horaires d'ouverture du bureau de poste le 1^{er} septembre 2011. Il est à noter que ce changement d'horaires n'a pas eu d'incidence sur le nombre de clients.

☞ Un bilan a été dressé par la société Dog Protection sur la récupération des chiens errants depuis 2009. Une baisse importante est à noter sur la facturation prise en charge par la Commune par rapport aux premières années de fonctionnement du service.

☞ Madame le Maire donne lecture du courrier du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) au sujet du rétablissement du taux de cotisation formation à 1 %.

☞ Madame le Maire donne lecture du courrier de remerciements de Mr et Mme GASNIER pour le cadeau qui leur a été offert lors de leur départ de l'école de RESTIGNE.

☞ Madame le Maire fait part d'une invitation à une réunion publique, le 21 novembre 2012, organisée par le Comité d'Etablissement du CNPE de CHINON sur le thème : Energies : Quels choix pour demain ?

☞ Madame le Maire demande au Conseil de réfléchir aux personnes qui pourraient être mises à l'honneur lors de la cérémonie des vœux 2013. Un diaporama retracera les différents événements de l'année 2012 (les photos peuvent être déposées à la Mairie ou chez Cyrille).

☞ Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion portera, uniquement sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Un débat sur les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) aura lieu afin de retenir 1 scénario sur les 3 proposés. La date du lundi 19 novembre 2012 à 19 H 00 est arrêtée pour débattre sur ce sujet.

☞ Monsieur HALLIEN précise que les jeux sont installés au Square et à la Baronnerie. Il propose que certains points soient contrôlés régulièrement par les employés communaux. Un contrat devra être passé avec une société de vérification des équipements de loisirs. Demander des devis pour effectuer ce contrôle.

Il donne un compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 18 octobre. Il précise qu'une expo livres aura lieu à la bibliothèque de l'école de BENAIS les 15 et 16 novembre de 16 H 30 à 19 H 00. Il fait part des différents travaux à effectuer à l'école ainsi que le remplacement de 2 ordinateurs qui ne fonctionnent plus. Il signale qu'il n'y a pas de poubelle sur le parking de l'école. Il conviendra de se renseigner sur le niveau de vigilance de Vigipirate pour réinstaller, éventuellement, une poubelle.

☞ Monsieur POTIRON donne lecture du courrier de remerciements des camping-caristes des « Val'Drouilleurs de Loire » pour l'accueil qui leur a été réservé lors de leur séjour à BENAIS du 1^{er} au 4 novembre 2012.

Il informe qu'une réunion aura lieu avec l'ADAC pour le conservatoire. Le pressoir pourrait être installé à cet endroit en le couvrant avec des matériaux naturels.

☞ Madame BENESTON demande que l'on tienne informés les habitants de Chavannes sur le suivi concernant le dossier d'installation de l'antenne Internet haut débit et qu'il conviendra de leur donner la liste des différents opérateurs.

☞ Monsieur NION signale un dépôt sauvage de gravats ainsi que des détritiques tout le long de la route qui mène à Saint Gilles qu'il conviendrait de faire enlever par les employés municipaux.

Il précise qu'il a participé à une réunion sur l'affichage publicitaire et propose d'en faire un résumé lors d'une prochaine réunion de conseil.

☞ La prochaine réunion de conseil aura lieu le lundi 3 décembre 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.